



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-04-2026 /

Dossier complet le : 20-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017057/KK P

1 Intitulé du projet

Restructuration et extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Marquette lez Lille

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE

Raison sociale

commune

N° SIRET

21590386500016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LEGRAND

Prénom(s)

DOMINIQUE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise la rehabilitation et la restructuration du batiment existant de l'ALSH, ainsi que la construction d'une extension. Cette extension se compose de deux volumes distincts, relies par un hall assurant la liaison entre les deux parties. La premiere partie de l'extension est dediee aux activites de l'ALSH tandis que la seconde accueille le pole restauration. Le projet comprend egalement l'aménagement d'un parking d'une capacite de 63 places. Pour la realisation de l'extension, il est prevu la demolition de la chaufferie et sanitaire existants.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de rehabiliter et restaurer le batiment existant de l'ALSH, tout en augmentant sa capacite d'accueil. Par ailleurs, le projet prevoit l'integration d'une salle de restauration, qui pourra egalement accueillir d'autres evenements pour la ville de Marquette-lez-Lille. Il vise egalement a recreer des espaces extérieurs qualitatifs, ainsi qu'un parking dessine et amenege de maniere coherente et qualitative.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par la demolition de la chaufferie et des sanitaires existants, ainsi que par la mise en place du chantier. Ils comprendront ensuite les terrassements pour la construction de l'extension, puis la construction de deux volumes neufs relies par un hall central. Les travaux de structure, de toiture et de facades permettront de mettre les batiments hors d'eau et hors d'air. En parallele, le batiment existant sera rehabilite et restructure sur le plan thermique et fonctionnel, afin d'ameliorer ses performances energetiques et d'adapter les espaces aux nouveaux usages. A l'exterieur, le projet prevoit la realisation d'un parking paysager de 63 places ainsi que la recomposition des espaces exterieurs (cheminements, plantations, gestion des eaux pluviales). La duree des travaux est estimee a 22 mois. Les nuisances de chantier (bruit, poussieres, circulation d'engins) seront limitees dans le temps. Les entreprises respecteront les regles de securite et de gestion des dechets en vigueur. Des panneaux photovoltaïques seront implantes en toiture dans le respect de la loi APER.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet entrainera une augmentation moderee de la capacite d'accueil de l'ALSH, afin de repondre aux besoins du territoire tout en conservant un fonctionnement adapte a l'environnement du site. L'equipement fonctionnera principalement en journee, dans le cadre de l'accueil periscolaire et du centre de loisirs. L'activite restera donc concentree sur des horaires encadres, sans fonctionnement nocturne. La salle de restauration pourra egalement etre utilisee de maniere ponctuelle pour l'organisation d'evenements municipaux, dans un cadre maitrise. Le stationnement sera entierement organise sur le parking amenege, permettant de limiter les genes sur la voirie et d'assurer une circulation securisee aux abords du site. Le projet ne genere aucune activite industrielle et n'entraine aucun rejet specifique susceptible d'avoir un impact particulier sur l'environnement. En cas de demantelement futur, les batiments seraient deconstruits conformement a la reglementation en vigueur, avec mise en place du tri selectif et valorisation des dechets issus de la deconstruction.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A un permis de construire, permis de demolir. A la reglementation thermique et environnementale en vigueur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher totale : 1718 m ² Emprise au sol extension : 1110 m ² Emprise au sol bâtiment existant : 377m ² Emprise au sol supprimée : 88m ² Surface parcelle : 4667.49m ²	(Surface de plancher totale : 1718 Emprise au sol extension : 1110 Emprise au sol bâtiment existant : 377 Emprise au

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 145 Voie : Rue Lalau

Lieu-dit :

Localité : 145 Rue Lalau 59520 Marquette-lez-Lille

Code postal : 59520 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°4'11"E Lat. : 50°40'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU 3 de la MEL, zone UEP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NON

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone d'intérêt écologique.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non les monuments historiques les plus proches sont les grands moulins de Paris situés à plus de 700 mètres à vol d'oiseau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non le projet ne s'implante pas sur une zone humide. Une partie de zone humide zdh3 se situe en fond de parcelle, et demeure inchangée dans le cadre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche sont les grands moulins de Paris a plus de 700 metres a vol d'oiseau

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet n'integre pas de sous-sol cependant les debtais engendraient par les plateformes des extensions seront evacuees dans les centres de tri affilies en fonction des terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Oui le projet est en adéquation et se conforme aux équipements d'alimentation en eau potable et assainissement de la MEL et du terrain existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non, une partie de la parcelle est située dans une zone à dominante humide, zdh3 que l'on laisse en l'état dans le cadre du projet sans intervention de notre part.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui majoritairement pendant la phase chantier, hormis cette phase, il s'agira des memes deplacments et trafics que le contexte actuel.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Non il s'agit toujours du meme programme a savoir un ALSH, l'unique source de bruit engendre sera le bruit des enfants lors des recreations du centre aere.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non hormis le trafic occasionnel lie au centre technique municipal voisin.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non mis a part l'eclairage affectes aux salles et au jardin de l'ALSH en periode d'ouverture de l'equipement. (9-18h) Des stores sont mis en oeuvre sur le projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non hormis pour le fonctionnement mecanique de l'etablissement (chaudiere gaz et CVC)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non le projet n'engendre pas d'effluents hormis les eaux pluviales et eaux usées gérées à la parcelle et renvoyées dans le réseau d'assainissement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets ménagers, relatifs aux activités de l'ALSH et des déchets alimentaires/emballages relatifs à la restauration (office de réchauffage, cuisine froide)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le bâtiment existant est conservé dans son état actuel (façades nettoyées et reprises ponctuelles). L'extension vient s'inscrire dans la continuité de celui-ci, avec une hauteur plus basse. Cela permet de préserver la même perception du bâtiment depuis le parc, tout en améliorant l'aspect paysager grâce à la requalification du parking en schiste, notamment par l'intégration d'espaces végétalisés, d'arbres, etc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	En effet, selon la volonté de la commune, la voie traversante située au sud sera désormais utilisée pour desservir le centre technique municipal et ainsi rendre l'allée du vert bois plus paisible et piétonne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre plusieurs mesures destinées à éviter ou réduire ses effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine, tout en améliorant le cadre de vie des usagers. Conservation maximale des arbres existants présentant un intérêt paysager ou écologique. Réalisation de plantations complémentaires et d'un aménagement paysager permettant une meilleure intégration du projet dans son environnement. Plantation d'arbres de haute tige sur le parking afin d'ombrager les véhicules en période estivale et de limiter les phénomènes d'îlot de chaleur. Mise en œuvre d'un revêtement perméable sur les places de stationnement, favorisant l'infiltration des eaux à la parcelle et participant à la réduction des effets de chaleur en milieu urbain. Installation de panneaux photovoltaïques permettant de réduire les consommations énergétiques du bâtiment et les émissions indirectes de gaz à effet de serre. Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales destinées à l'arrosage des espaces verts et des aménagements extérieurs. Amélioration de la qualité de l'air intérieur des locaux par le recours à une ventilation adaptée et à un renouvellement d'air suffisant. Prise en compte du confort d'été par l'ombrage naturel, les plantations, les protections solaires et la limitation des surchauffes dans les bâtiments. Amélioration globale du cadre de vie grâce à la création d'espaces végétalisés, d'aires extérieures de qualité et d'un environnement plus agréable pour les usagers. Le projet prévoit également une restauration sur place. Cette organisation limite les déplacements des enfants vers un autre site, ce qui permet de réduire les nuisances associées (trafic, bruit, émissions atmosphériques et risques liés aux déplacements). Dans le jardin, plusieurs équipements pédagogiques participent à la sensibilisation des enfants à

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, il n'impacte pas de zone naturelle et respecte le contexte dans lequel il s'implante. L'ensemble des bâtiments sont créés sur une zone en schiste minérale. Les bâtiments possèdent une toiture disposant de panneaux photovoltaïques ou végétalisée. Le parking respecte la réglementation avec un arbre à large canopée pour 3 places de stationnement et plusieurs zones d'espaces verts en plus de la végétation plantée dans le jardin du projet. Le parking remplace une zone en schiste minérale non infiltrante à date. Le parking apporte donc une meilleure infiltration à la parcelle ainsi que plus de végétation sur cette zone. Les arbres remarquables sont conservés dans le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **LEGRAND**

Prénom DOMINIQUE

Qualité du signataire MAIRE DE MARQUETTE LEZ LILLE

À MARQUETTE LEZ LILLE

Fait le 20-04-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)